

10^e JOURNÉE NATIONALE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX PASSAGES À NIVEAU

Vendredi 2 juin 2017

Dossier de presse

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

SNCF
RÉSEAU

1. LES COMPORTEMENTS DES USAGERS AUX ABORDS DES PASSAGES À NIVEAU

La 10^e édition de la journée nationale de sensibilisation aux dangers aux passages à niveau se tient aujourd'hui, vendredi 2 juin. Cette nouvelle édition est l'occasion de rappeler la politique de prévention et de sensibilisation de SNCF Réseau menée en partenariat avec la Sécurité Routière.

En 2016, 111 collisions ont été dénombrées et 31 personnes ont trouvé la mort. C'est moins qu'il y a dix ans, mais toujours trop.

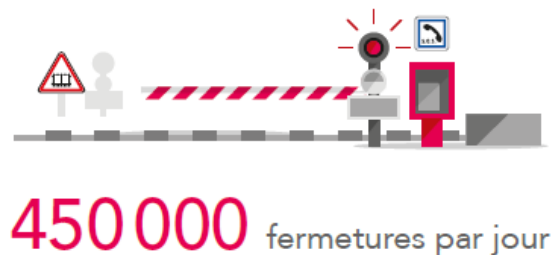
20% des automobilistes français déclarent avoir déjà franchi un passage à niveau en ne respectant pas la signalisation (selon une étude TNS Sofres menée en 2015).

Les usagers de la route sont conscients de l'attitude à adopter aux abords d'un passage à niveau, mais chacun effectue son propre arbitrage devant la fermeture de l'un d'eux. Les habitudes ou la mauvaise appréciation de l'attente poussent certains à traverser en ne respectant pas la signalisation.

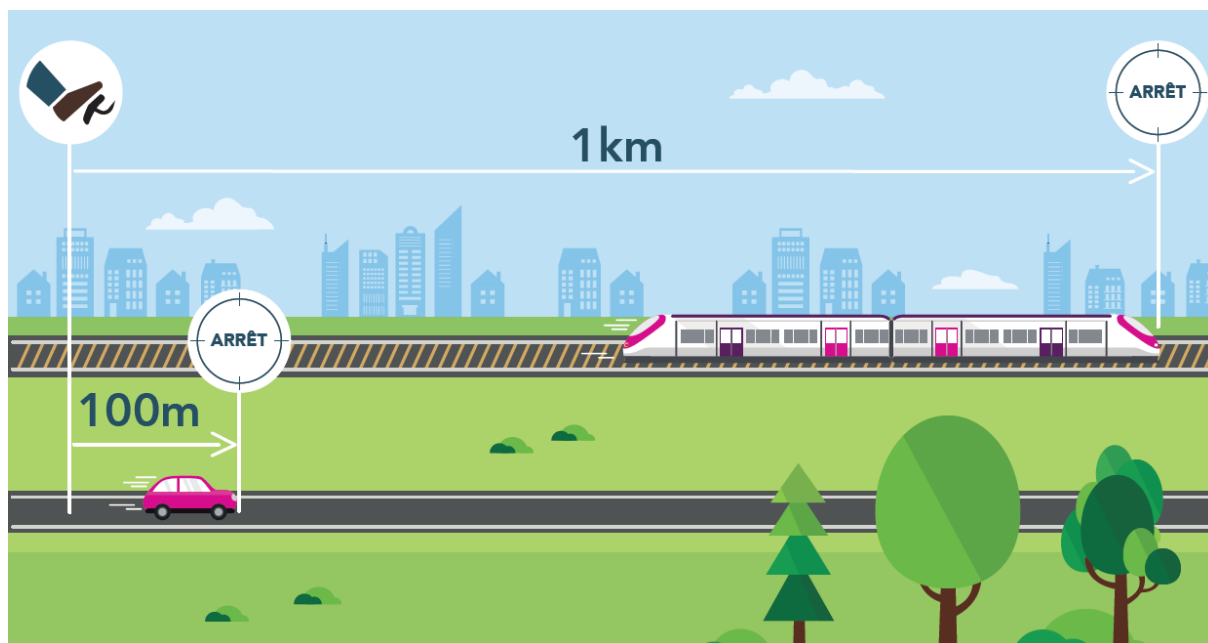
Un passage à niveau est un croisement entre la route et le réseau. Il n'est pas dangereux si l'on respecte les règles du code de la route.

98% des accidents en lien avec un passage à niveau sont dus à des comportements des usagers de la route (les 2% restants sont principalement dus à des actes de malveillance) :

- Dans 59% des cas, l'usager routier sait que le PN existe et est fermé ou en cours de fermeture, et choisit délibérément de le franchir ;
- Dans 38% des cas, il sait que le PN existe, mais commet une erreur d'analyse et se retrouve immobilisé sur le PN ;
- Dans seulement 1% des cas, il ne remarque pas le PN ou trop tardivement.



Un train lancé à 100 km/h met un kilomètre pour s'arrêter, contre 100 mètres pour une voiture.



Une collision entre un train et une voiture est mortelle une fois sur deux pour l'automobiliste. En comparaison, 5% des accidents de la route sont mortels.

2. LA SÉCURISATION DES PASSAGES À NIVEAU

LES SUPPRESSIONS DES PASSAGES À NIVEAU :

SNCF Réseau a investi près de 14 millions d'euros en 2016 pour améliorer la sécurité sur 192 passages à niveau. 18 ont été totalement supprimés et les autres ont été automatisés ou ont fait l'objet d'aménagements particuliers (ajout de feux et de téléphone, élargissement du flux piétons, etc.).

Six passages à niveau prioritaires ont été supprimés en 2016, soit 30% de mieux qu'en 2015, grâce à un investissement de 22,46 millions d'euros.

Les passages à niveau dont la suppression ou l'amélioration est prioritaire sont identifiés dans le cadre du Programme national de sécurisation. Au 1^{er} janvier 2017, on comptait 163 passages à niveau de ce type, contre 437 en 1997.



La suppression d'un passage à niveau peut prendre plusieurs années. Elle implique l'engagement des collectivités territoriales concernées. Le coût d'une suppression varie en moyenne de trois à 15 millions d'euros.

LES EXPÉRIMENTATIONS POUR AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS DES PASSAGES À NIVEAU :

Les détecteurs d'obstacles :

En cas de présence d'un véhicule sur les voies lorsque les barrières du passage à niveau se sont fermées, un détecteur émet un signal qui avertit le conducteur du train de la présence de l'obstacle sur les voies.

Le coût d'équipement d'un passage à niveau varie entre 300 000 et 500 000 euros, en fonction des travaux d'adaptation à réaliser. Les tests se poursuivent sur trois sites en Rhône-Alpes-Auvergne, trois en Normandie et un en Ile-de-France.



Les dalles anti-intrusion :

Ces dispositifs ont pour but de dissuader les usagers d'emprunter un passage à niveau pour longer les voies et rejoindre un quai à proximité (et inversement). Les travaux ont commencé afin d'équiper les PN sélectionnés pour tester ces équipements.



Les stickers « barrières cassables » :

Les stickers avisent, par un message simple, les usagers routiers enfermés entre les barrières d'un passage à niveau qu'elles sont cassables. L'expérimentation se poursuit sur les 5 PN équipés en Rhône-Alpes, et sera prochainement engagée sur quatre autres sites en Champagne Ardennes.

Les lampes à diodes :

L'objectif est de remplacer les lampes à filament des feux routiers R24 par des lampes à diodes afin d'améliorer la visibilité des feux. Ces nouvelles lampes sont en cours de tests sur trois zones. Si le produit est homologué, le déploiement pourrait intervenir à partir du 2^e semestre 2017.



La cartographie GPS des passages à niveau :

Des échanges avec l'équipementier TOM-TOM ont été engagés pour intégrer les données relatives aux passages à niveau dans les GPS. Le téléchargement des emplacements GPS de ces installations permettra d'informer les utilisateurs de leur proximité.

Les panneaux de téléphones :

Ces panneaux améliorent la visibilité des téléphones servant à signaler un problème sur le fonctionnement du passage à niveau voisin. Ce dispositif équipe désormais tous les PN inscrits au PSN et devrait être généralisé d'ici 2018.



Les aménagements de barrières :

Des aménagements de barrières de passage à niveau sont en cours d'études telles que des lamelles souples (jupes) sous les barrières empêchant le passage des piétons lorsque les barrières sont baissées.



3. LE DÉPLOIEMENT DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

Des radars sont déployés aux passages à niveau pour contrôler les comportements des conducteurs routiers.

- 22 PN sont équipés de radars de vitesse ;
- 42 PN sont équipés de radars de franchissement.

Le non-respect des règles de sécurité est sanctionné par

- une amende forfaitaire comprise en 68 et 3 750 euros ;
- un retrait de un à six points sur le permis de conduire ;
- une suspension de trois ans du permis de conduire, à partir de 30 km/h au-dessus de la limitation de vitesse ;
- une immobilisation et/ou confiscation du véhicule, à partir de 40km/h au-dessus de la limitation de vitesse ;
- une peine de trois ans de prison, en cas de récidive d'excès de vitesse supérieure ou égale à 50 km/h.

4. UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION QUI MISE SUR LE SUCCÈS

SNCF Réseau a lancé en octobre 2016 une nouvelle campagne de communication en partenariat avec la Sécurité Routière et dont le but est de lutter contre les arbitrages individuels faits devant un passage à niveau qui se ferme.

Cette campagne, qui met en scène un cascadeur, a obtenu de très bons résultats quantitatif et qualitatif (selon les études d'impact réalisées par Kantar TNS en novembre 2016).

C'est pour cette raison qu'elle sera reconduite, avec quelques aménagements, pour la campagne pour la campagne multimédias qui se déroulera du 2 au 27 juin 2017 en conservant la même signature :

**NE RISQUEZ PAS VOTRE VIE AUX PASSAGES À NIVEAU.
RESPECTEZ LE CODE DE LA ROUTE.**

FILM « LE CASCADEUR » :

Ce film met en scène un cascadeur dont le métier est de faire face à tous les dangers et d'enfreindre dans la caméra les règles élémentaires de sécurité. Conscient de la réalité du danger, ce professionnel ne veut pas se soustraire au respect du code de la route, et franchir un passage à niveau fermé est un risque qu'il ne prendra jamais.

Le montage du film a été légèrement modifié pour intensifier le danger, et la signature évolue également :



*« J'ai beau être cascadeur, je ne suis pas inconscient,
je ne risquerai pas ma vie aux passages à niveau »*

Pour toucher un public large et familial, le film sera diffusé dans plus de 4 000 salles de cinéma, partout en France, entre le 14 et le 27 juin (incluant ainsi la fête du cinéma du 25 au 28 juin). Il sera diffusé également sur le web et les réseaux sociaux.

SPOT RADIO « LE CASCADEUR » :

Retravaillé, avec notamment un nouvel enregistrement des voix, le spot « le cascadeur » sera diffusé les deux premiers week-ends de juin par 14 radios, dont deux radios d'autoroute : Chérie FM, Europe 1, Virgin radio, Fun radio, les indés, Nostalgie, NRJ, RMC info, RTL, RTL2, Skyrock, Nova&friends, info 107 et Vincipremium.

VIDÉOS PÉDAGOGIQUES :

11 vidéos dynamiques et contemporaines présentent au grand public, sur un ton décalé, les règles à respecter lors de la traversée d'un passage à niveau. Quatre d'entre-elles seront particulièrement mises en avant sur le web et les réseaux sociaux :

- Priorité absolue au train ;
- Barrières cassables ;
- Distance de freinage du train (nouveau 2017) ;
- Utilisation du téléphone PN (nouveau 2017).



Un teaser de 15 secondes présentant ces vidéos renverra sur www.securite-passageaniveau.fr, où ces onze vidéos seront consultables.

C'est sur ce site que les internautes retrouvent en permanence toutes les informations utiles : accidentologie, règles à respecter, politique sécurité menée par SNCF Réseau et campagne de communication.

FLYERS :

Reprenant la signature de la campagne, ces flyers sont destinés aux automobilistes, aux cyclistes et aux piétons. Ils seront utilisés par les directions territoriales de SNCF Réseau qui organisent des actions de sensibilisation sur tout le territoire, aux abords d'un PN ou en s'appuyant sur des événements tels les « Vélotour » (s'ils servent d'abord à promouvoir l'usage du vélo, ces manifestations sont aussi une excellente occasion d'informer les cyclistes des règles à respecter à l'approche d'un passage à niveau).

5. SENSIBILISER POUR FAIRE ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS

AUPRÈS DU GRAND PUBLIC ET DES USAGERS DE LA ROUTE :

Tout au long de l'année, SNCF Réseau met en œuvre des actions de sensibilisation auprès du grand public et des usagers de la route.

Des mesures spécifiques de sensibilisation à la sécurité aux passages à niveau sont également mises en œuvre à destination des conducteurs de poids-lourds, de convois-exceptionnels et d'autocars : formation et mise à disposition d'une information claire et complète.

AUPRÈS DES JEUNES :

Dans le cadre du programme « Voyageur et citoyen », ce sont 460 agents SNCF volontaires interviennent chaque année auprès de plus de 227 000 jeunes dans le milieu scolaire pour prévenir les risques d'accidents et valoriser les bons comportements.

Au-delà des interventions, un centre de ressources pédagogiques est à la disposition des enseignants pour qu'ils puissent traiter en autonomie les thématiques de sécurité, de citoyenneté et d'aménagement du territoire, et ainsi compléter la venue d'un agent SNCF.

LA JOURNÉE DU 2 JUIN EN RÉGIONS :

De la distribution de flyers à la présentation d'une carcasse de voiture heurtée par un train, SNCF Réseau va multiplier les actions de sensibilisation pour la journée du 2 juin avec le soutien de ses partenaires (police, gendarmerie, collectivités territoriales, association de la prévention routière, etc.).

Quelques lieux d'opérations :

- Auvergne Rhône Alpes : PN 136 de Moulins sur Allier (Allier) et PN 363 de Vernaison (Rhône)
- Haut de France : PN 7 de Roubaix (Nord)
- Centre Val de Loire : PN 156 de Mehun-sur-Yèvre (Cher)
- Normandie : PN 28 à Dieppe (Seine maritime)
- Bretagne - Pays de la Loire : PN 308 de Nantes (Loire Atlantique)

UNE MOBILISATION PERMANENTE :

Outre les opérations proposées pour la journée nationale, SNCF Réseau organise ou soutient de nombreux événements destinés à sensibiliser le public. Voici un aperçu de ce qui est prévu dans les prochains mois :

- Ile-de-France : Velotour à Paris le 11 juin
- Grand Est : Tour Alsace (course cycliste) du 26 au 30 juillet.
- Auvergne Rhône Alpes : opération publique sur le PN 11 d'Aix les Bains (Savoie) en septembre.
- Normandie : Vélotour au Havre le 24 septembre.
- PACA : Velotour à Marseille le 15 octobre.



CONTACT PRESSE

Audrey Breton

audrey.breton@reseau.sncf.fr

06 03 89 28 95